

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : RD 35 - VIARHONA - Section parallèle à la liaison sud est RD35 RN113 -  
Convention d'autorisation de travaux à proximité des ouvrages souterrains  
de transports, mesure de protection, de conservation et d'occupation  
temporaire par le Département du domaine privé d'un tiers.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la convention dont le projet est joint au rapport, relative aux modalités techniques et financières de gestion et aux domaines de responsabilités du Département et de la société KEM-ONE pour des travaux à proximité des ouvrages souterrains de transport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

La dépense de 18 920,40 € sera imputée au chapitre 23 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**